



FLASH-INFOS

Actualités RH et agenda SCPN

La Défense, le 19 décembre 2023

Cher(e)s collègues,

Nous souhaitons vous tenir informés de notre activité, tant l'actualité est dense et les enjeux importants.

- Avancement divisionnaire 2024 :

La campagne d'avancement au grade de commissaire divisionnaire 2024 touche à sa fin, le SCPN ayant rencontré le bureau des commissaires de police de la DRHFS ainsi que le DGPN en bilatérale.

La base de travail est un ratio de promus/promouvables de 30%, ce qui aboutit à 61 postes en liste utile. Ce ratio n'est pas encore confirmé et nos interlocuteurs de la DRHFS estiment peu probable qu'il soit arrêté avant le 31 décembre, retardant ainsi la publication du tableau définitif.

Le SCPN a saisi le cabinet du Ministre afin d'accélérer le processus, demander un ratio promus/promouvables à 33 % et ainsi répondre aux légitimes attentes de nos collègues concernés.

Une liste complémentaire "non utile" identifiée à ce stade 11 collègues potentiels ("non utile" équivalant à un engagement de l'administration pour la liste utile de l'année suivante, donc 2025) mais le volume n'est pas définitif et dépend du ratio qui sera finalement arrêté.

Il convient de rappeler pour les collègues éligibles la nécessité d'effectuer les stages trajectoires ou à vous inscrire sans plus tarder.

Nous avons contacté nombre d'entre vous et continuerons à vous tenir informés en temps réel de l'évolution de ce dossier.

- Réforme de la grille indiciaire :

Le SCPN, ainsi que le SICP, ont été reçus hier par le DRHFS pour évoquer la refonte de la grille indiciaire, mesure annoncée dans le protocole pour la modernisation des ressources humaines de la Police Nationale, signé le 02 mars 2022.

Il nous a été rappelé que cette mesure s'inscrivait dans le cadre plus global de la réforme de l'encadrement supérieur de l'État.

Ainsi les 3 grades du CCD seraient-ils répartis dans les 3 grilles des administrateurs de l'État :

- * Administrateur de l'Etat 1er grade = commissaire de police
- * Administrateur de l'Etat 2ème grade = commissaire divisionnaire
- * Administrateur de l'Etat 3ème grade = commissaire général

Une adaptation des grilles serait prévue pour permettre le reclassement entre le grade de commissaire divisionnaire et celui de commissaire général. Les grilles spécifiques aux emplois seraient abandonnées, les détachés sur un emploi seraient reclassés sur la grille correspondant à leur grade.

Les nouvelles grilles envisagées se traduiraient par une forte progression indiciaire en bas de grille, avec 30 échelons pour commissaire (indices majorés allant de 369 à 1057) 32 échelons pour divisionnaire (indices majorés de 663 à 1382) et 30 échelons pour commissaire général (de 847 à 1570).

Nous avons rappelé que si de telles grilles envisagées pouvaient paraître plus favorables, il nous fallait avoir une simulation par grade des effets sur une carrière (notamment en cas d'avancement, avec notre souhait d'un reclassement à l'échelon immédiatement supérieur). Nous avons sollicité une vingtaine de simulations afin de mesurer l'impact des grilles par rapport à la diversité des parcours de carrières et des niveaux de recrutement.

L'éventuelle création d'un 4ème emploi (en plus des DISA, IG et CG) a été évoquée par le DRHFS qui, à notre demande, a confirmé qu'il s'agissait d'une faculté pouvant être décorrélée de la refonte des grilles indiciaires. Nous avons posé de nombreuses questions sur le périmètre, le volume et les conséquences de la création de ces emplois. Ce sujet n'est pas mûr en l'état, et nous avons demandé à ce qu'il ne constitue pas un frein pour les autres avancées.

- Agenda JO :

Une nouvelle réunion, conduite par la DGPN, se tiendra ce vendredi 22/12 et portera sur l'accompagnement opérationnel et social des personnels de la Police Nationale. Ce sera l'occasion pour nous de solliciter, à nouveau, un calendrier, des informations sur les niveaux d'engagement attendus pour les commissaires ainsi que les mesures indemnitaires devant accompagner un tel événement exceptionnel.

Les effectifs de la Police Nationale, avec à leurs têtes les commissaires de police, sont ces dernières années particulièrement sollicités et sur tous les fronts, un tel niveau d'engagement étant désormais devenu pérenne.

Il serait donc peu compréhensible que des dispositifs exceptionnels ne soient pas prévus et pas à la hauteur des efforts nécessaires pour la bonne tenue de ces JO.

- Réforme territoriale de la Police Nationale :

Différents TG se succèdent par zones en fonction de l'évolution du "gré à gré", aboutissant à des ouvertures de postes ciblées.

Nous sollicitons à ce titre nos correspondants locaux, afin de nous faire remonter les difficultés éventuelles liées aux futurs organigrammes et niveaux de postes.

N'hésitez pas en parallèle à nous solliciter directement pour évoquer des situations individuelles dont nous n'aurions pas connaissance (nous sommes déjà intervenus pour débloquer certaines situations).

A ce sujet, nous maintenons notre souhait manifesté auprès du DGPN, de la mise en place rapide d'une mission d'accompagnement de la réforme, qui serait de nature à identifier les problématiques locales et les éventuels blocages sur certains postes.

Nous comptons également sur votre soutien et nous vous invitons, si vous le souhaitez, à adhérer au SCPN et/ou renouveler votre cotisation 2023, soit par paiement sécurisé à l'adresse : <https://le-scpn.fr/cotisations-en-ligne/> soit par chèque à l'adresse SCPN - 1/2 Square Henri Régault - 92400 COURBEVOIE.

Bien sincèrement.

Le secrétariat général

Secrétaire général
Frédéric LAUZE
01 49 67 02 40/41
06.76.64.60.31
frederic.lauze@le-scpn.fr

1er Secrétaire Général Adjoint
Michel CHABALLIER
01 49 67 02 42
06.11.50.27.45
michel.chaballier@le-scpn.fr

Secrétaires Généraux Adjoints

Anouck FOURMIGUE
Hanane BAKIOUI
David MOREIRA
Laura ABRAHAMI

Retrouvez le SCPN : www.le-scpn.fr ou sur twitter @ScpnCommissaire

